

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 26 février 2026

Objet : Mise à jour sur le FCP « AXA Select Obligations » (FR001400PJD2) géré par la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « AXA Select Obligations » (ci-après le « FCP »), et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, que BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe a décidé de procéder à une mise à jour du taux de sélectivité mentionné dans la stratégie d'investissement du KID. Ce taux, actuellement de 25%, est porté à 30%.

Le paragraphe relatif au taux de sélectivité au sein du KID est désormais rédigé comme suit :

« Cette approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 30% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsable applicables au FIA et leur score ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. »

Cette mise à jour a pour but d'harmoniser la description de la stratégie d'investissement du KID avec celle du prospectus, qui indique déjà un taux de 30% de sélectivité.

Les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : <https://fonds.axa-im.fr>.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe



**BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT**

The sustainable
investor for a
changing world